



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
Département des Urgences Sanitaires
Unité Organisation et Planification

Paris, le **24 AVR 2012**

DGS/DUS/UOP/N°

012141

Personne chargée du dossier :

Dr Jean-Marc PHILIPPE

Téléphone : 01 40 56 58 87

E-mail : jean-marc.philippe@sante.gouv.fr

Le Directeur général de la santé

à

Messieurs les Préfets de zone de défense et de sécurité

Mesdames et Messieurs les Préfets de départements

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé de zone de défense et de sécurité

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé

Objet : Guide de réponse à une attaque terroriste utilisant des cyanures ou des toxiques cyanogéniques.

PJ : Guide

Le plan gouvernemental contre une attaque terroriste utilisant des agents nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), est complété, à la demande du Secrétariat général de défense et de sécurité nationale (SGDSN), par différentes instructions interministérielles ou guides de réponse face à certaines menaces spécifiques (plan variole, guide peste-charbon-tularémie, guide toxines...).

Dans ce cadre, mes services ont été chargés d'élaborer un guide de réponse à une attaque terroriste utilisant des cyanures ou des toxiques cyanogéniques. En effet, par leur relative simplicité d'utilisation et leur toxicité majeure, ces composés constituent une menace à prendre en compte pour préparer la réponse adaptée, de nature à assurer la sauvegarde et la préservation des vies humaines.

La stratégie opérationnelle de réponse développée dans ce plan se fonde sur les caractéristiques de ces agents toxiques et sur la doctrine nationale d'emploi des moyens de secours et de soins face à une action terroriste mettant en œuvre des matières chimiques.

Ce plan comporte un ensemble de fiches qui ont pour objectif de favoriser la réactivité et la mise en œuvre des mesures adaptées de gestion et de prise en charge des victimes.

Vous veillerez à prendre en compte les principes énoncés dans ce guide pour l'élaboration de vos dispositifs de réponse NRBC et à le diffuser auprès de vos établissements et services concernés.

Le Directeur Général de la Santé,

Dr Jean-Yves GRALL